

Réunion informelle du Bureau du Comité de Direction

Procès-verbal

Lundi 8 août 2022
au DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL
18 heures 30

Présidence : Christophe SOLLNER

Secrétariat : Henri VIGNERON

Membres présents :

Renée KLEIN, Vincent MERULLA, Edmond MICHALSKI, Dominique PAUL, Pierre TAESCH

Assistent par visioconférence :

Emmanuel SALING, Directeur Général

Excusé : Michel GOTTE

1. Demandes de clubs

. GROS RÉDERCHING

L'ES GROS RÉDECHING demande que son équipe féminine puisse participer au championnat d'Alsace arguant de la proximité de la localité avec l'Alsace et que d'autre part nombre de ses joueuses sont étudiantes à Strasbourg ce qui faciliterait au club l'organisation de leur effectif pour les matchs à l'extérieur.

Le Bureau du Comité de Direction décide d'accéder à cette demande pour la saison 2022-2023.

. FC ANGEVILLERS

A l'aube de la saison 2021-2022, le club avait demandé un désengagement de son équipe 1 et de son équipe 2 c'est-à-dire une mise en inactivité. Le club n'avait pas engagé les démarches de mise en inactivité via Footclubs ne sachant pas qu'il fallait passer par cette voie.

Pour permettre le redémarrage de ces deux équipes séniors, le club demande à être considéré comme étant en reprise d'activité et ainsi pouvoir bénéficier de la possibilité de dispense de mutation de ses joueurs.

Le Bureau du Comité de Direction souhaite que le FC ANGEVILLERS soit considéré, pour la saison 2021-2022, comme ayant été en inactivité partielle pour la catégorie des seniors.

2. Compétitions 2022-2023

La Commission Championnats MOSELLE Seniors a constitué les groupes pour la saison 2022-2023. Le PV de la réunion du 5 août sera publié avec possibilité aux clubs d'apporter leurs observations jusqu'au 11 août inclus. Alors réuni par voie électronique, il sera proposé au Comité de Direction de se prononcer sur la composition des groupes 2022-2023. Les délais d'appel à la LGEF courront à compter de la publication du procès-verbal de cette réunion.

Engagements d'équipes à 8 en seniors : 6 six équipes se sont engagées. Se pose la problématique d'organiser une compétition avec des équipes très éloignées géographiquement. Il est décidé d'attendre et de se donner la possibilité de confier alors le sujet à la Commission Foot Loisir.

2. Comportements

La réunion annuelle sur les comportements du 25 août prochain se déroulera à l'Institut de La Salle. L'ordre du jour sera envoyé prochainement à tous les intéressés. Une harmonisation des sanctions à l'encontre des responsables d'usage d'engins pyrotechniques y sera mise en discussion.

3. Finances

Une décision quant aux dates limites des paiements des sommes dues par les clubs sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du Comité de Direction.

Une fois la somme à l'aide aux clubs allouée seront finalisées les modalités de cette aide. La date du 1^{er} octobre 2022 est arrêtée pour l'organisation de la distribution des aides. Elle se fera lors de la rencontre FC METZ-PAU de Ligue 2.

4. Assemblée générale 2022

Initialement prévue à IPLING, cette AG ne pourra s'y tenir. Il est activement recherché un autre lieu d'accueil et un autre club support dans le secteur Montagne Nord.

Henri VIGNERON, secrétaire général